



**Créer des facilités de paiement des frais universitaires à distance et en toute sécurité hormis le deposit sur les comptes bancaires retenus à cet effet, c'est le nouveau partenaires qui lie désormais l'Université d'Ebolowa à une importante société de transfert électronique d'argent de la place. La convention a été paraphé ce 21 juin 2023 à la salle de conférence du rectorat en présence du recteur de l'Université d'Ebolowa Jean Bosco ETOA ETOA.**

***" Personnellement , je n'ai pas de doute, je me sens à l'aise de signer cette convention " :***

Voilà resumé en une phrase l'assentiment du recteur de l'Université d'Ebolowa durant les discussions qui avaient traits à l'exploitation de la **plateforme de paiement électronique des droits universitaires** entre les comptables matière de l'Université d'Ebolowa, les responsables du contrôle financier et l'équipe technique du prestataire de transfert électronique d'argent qu'accompagnait le directeur général cette structure.

En effet, le paiement des droits universitaires est possible grâce aux comptes ouverts dans plusieurs banques par le recteur de l'Université d'Ebolowa ce moyennant les **50 milles FCFA** exigibles.

Cependant dans l'impossibilité de le faire en présentiel une alternative laisse la possibilité aux

parents eux même de payer directement car **une plateforme avec des clés de répartition par établissements** a été mise sur pieds par un prestataire spécialisé dans le transfert électronique d'argent.

En gros il était question, de créer des facilités des paiements aux étudiants moyennant la modique somme de **200 FCFA** représentant les frais de commission avec des avantages certains à l'instar de l'absence de tracasseries dûes à la distance ainsi qu'aux attentes interminables devant les guichets des banques.

Des recettes qui une fois collectée par le prestataire au bout de chaque semaine sont automatiquement reversées dans les différents comptes bancaires d'affectation comme arrêté de commun accord avec les responsables financiers de l'Université d'Ebolowa.

Une restitution de **l'environnement de la relation contractuelle projetée** a été parcouru par les 02 parties ainsi que **la substance des points clés du document conventionnel proposé** avec pour conclusion que le prestataire s'engage à rembourser la totalité des fonds collectés en cas de faillite de la plateforme.

Au cours des semaines à venir, des formations viendront mettre "**Up to date**" les responsables de l'université dans l'exploitation de la plateforme y compris les étudiants eux-mêmes pour une utilisation optimale.

Le clou est intervenu avec la signature des documents entre le recteur de l'Université d'Ebolowa **Jean Bosco ETOA ETOA** et le Directeur Général de l'entreprise de transfert électronique d'argent visiblement satisfait de la nouvelle plateforme dont l'exploitation allait apporter de la flexibilité dans le paiement des droits universitaires.

---